

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 25 FEVRIER 2022

Le vendredi 25 février 2022, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au restaurant scolaire sis 3 rue du commerce à Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 21 février 2022 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Joel	BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice	MARTIN-JARRY	Excusée
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Présente
David	FOURREAU	Pouvoir à Joël BEAUDUSSEAU
Olivier	SECHER	Présent
Christian	MIRRETTI	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Excusé
Pascale	ARTHUS	Présente
Estelle	COUTANT	Excusée
Sandrine	VIGNAUD	Présente
Adeline	PIVERT	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Présente
Valentin	VACHER	Présent

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de conseillers présents 14

Nombre de conseillers votants 16

Secrétaire de séance : Pascale ARTHUS

Compte-rendu affiché le : 4 mars 2022

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR :

1. Orientations budgétaires 2022
2. Participation à la caisse des écoles
3. Remboursement de facture pour le service périscolaire
4. Décisions du Maire
5. Questions diverses

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le DOB, bien que non obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, est une étape importante dans le processus de préparation démocratique du budget avant son adoption.

Ainsi, la préparation du budget qui sera voté le 25 mars prochain implique le choix préalable des projets préparés par chacune des commissions concernées.

Joël BEAUDUSSEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, présente au Conseil municipal le travail issu de la commission Finances : le bilan des recettes et dépenses de la commune sur l'année 2021, ainsi que les projets à venir tels qu'ils ont été préparés par les commissions, afin d'ouvrir le débat sur les priorités retenues par le Conseil municipal, notamment pour l'année 2022. Synthétiquement, l'excédent de fonctionnement permet à la commune de se projeter confortablement sur les projets du mandat avec une capacité d'autofinancement de plus de 300 000 €. Il est à noter que plusieurs emprunts arrivent à échéance à partir de 2024, ce qui permet d'envisager de nouveaux financements pour les grands projets à venir : école, centre technique municipal.

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement prévues sur 2022 représentent 1 450 743 € :

- Charges générales : 464 270 €
- Charges de personnel : 812 044 €
- Autres charges de gestion courante : 121 900 € (indemnités des élus, subventions aux associations...)
- Charges financières : 21 200 € (remboursement des intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles : 150 €
- Opérations d'ordre : 30 249 €
- Atténuation de produits : 1000 €

Les recettes de fonctionnement viennent équilibrer ces dépenses et permettent de dégager un provisionnement pour dépenses imprévues à hauteur de 19 000 € et un virement à la section d'investissement de plus de 500 000 €.

→ *Il est à noter que nous n'avons pas encore accès aux données fiscales permettant une projection précise des recettes fiscales sur l'année.*

Section d'investissement :

Les emprunts :

La charge de la dette représente pour 2022, 1.49 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les intérêts, et 6.64 % des dépenses réelles d'investissement pour le capital.

Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 678 794 €, dont 32 604 € à taux variable.

La baisse de la dette permet d'améliorer l'autofinancement et de retrouver des marges de manœuvre pour les projets à venir.

Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) : fait état de besoins de financements importants pour assurer les projets souhaités. Le financement de ces projets se fera, outre l'autofinancement, par le recours à la dette, rendu possible par l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Il est rappelé que maintenant que les premières études des grands projets du mandat sont entamées, les premières demandes de subventions ont commencé.

Le besoin de financement des projets du PPI retenus pour l'année 2022 s'élève à 1 192 400 € :

Joël BEAUDUSSEAU émet la proposition d'anticiper la réalisation d'un emprunt de 500 000 € afin de couvrir ces besoins et équilibrer la section investissement.

Les membres du Conseil municipal, dans leur ensemble, approuvent l'inscription des projets sur l'année 2022 et actent la nécessité de recourir à l'emprunt.

Il est à noter que ces chiffres seront affinés et peuvent connaître de légères évolutions d'ici le vote du budget.

DCM 2022-02-01 – PARTICIPATION A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget de la caisse des écoles, tel qu'il a été préparé en concertation avec Alain DELÉCOLLE, Adjoint aux affaires scolaires et la direction de l'école, nécessite une participation du budget communal d'un montant de 15 000 €.

Pour mémoire :

	2020	2021	2022
Nb élèves	201	216	217
Budget total	16 768 €	17 932 €	17 564 €
Participation de la commune	15 563 €	13 970 €	15 000 €
budget de la Caisse par élève	83,42 €	83,02 €	80.94 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'une participation de la commune de 15 000 € au budget de la Caisse des écoles pour l'année 2022

DCM 2022-02-02 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Aurélie FERRY, Responsable du service Enfance, a réalisé des dépenses pour le compte de la commune sur ses deniers personnels. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de procéder à son remboursement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme de 92.74 € au profit de Madame Aurélie FERRY**

DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU MAIRE

Service	Montants engagés TTC
Voirie / viabilisation terrain	4 927,72 €
Administratif	870,79 €
SPS Eglise	1 635,60 €

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

LISTES DES DECISIONS PRISES EN SEANCE :

N°	Objet	Page
DCM 2022-02-01	PARTICIPATION A LA CAISSE DES ECOLES	87
DCM 2022-02-02	REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT	88

Signent le registre les membres du Conseil municipal présents :

Jean-Philippe GUILLEUX	Présent
Annie PINARD	Présente
Joël BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice MARTIN JARRY	Excusée
Alain DELÉCOLLE	Présent
Anne-Marie JANAULT	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Philippe DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie NICOLLE	Présente
David FOURREAU	Pouvoir à Joël BEAUDUSSEAU
Olivier SECHER	Présent
Christian MIRRETTI	Présent
Vincent VIGNAIS	Présent
Cédric RENO	Excusé
Pascale ARTHUS	Présente
Estelle COUTANT	Excusée
Sandrine VIGNAUD	Présente
Adeline PIVERT	Présente
Emeline CHAUVEAU	Présente
Valentin VACHER	Présent